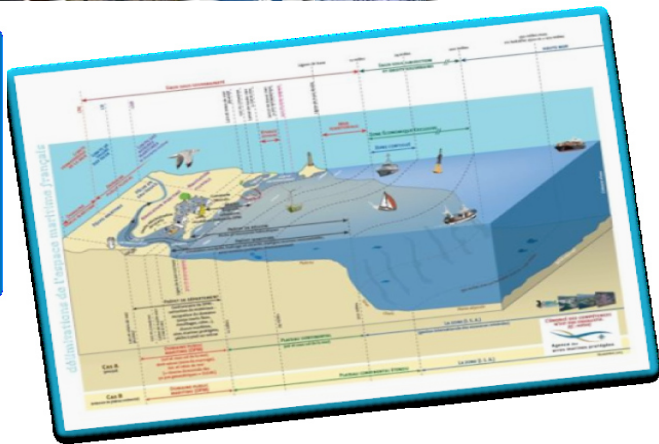


Le groupe de travail GIMeL (**G**éo-**I**nformations pour la **M**er et le **L**ittoral)



Bilan 2017

Synthèse des quatre sous-groupes :

Socle de données référentielles : état des lieux des besoins

Limite et zones réglementaires

Traits de côte

Carroyage en mer

Introduction

Sous mandat des directions générales du MEST, le groupe de travail GIMeL a pour objectifs principaux d'une part d'identifier un socle de jeux de données de référence pour la mer et le littoral, compatible avec les besoins des utilisateurs, et d'autre part de permettre aux administrations concernées de mettre au point un projet de convention afin de définir les modalités de constitution, entretien et mise à disposition du socle.

Le GIMeL réunit les principaux producteurs de données et acteurs de la mer et du littoral (Shom, AFB, Ifremer, Cerema, MNHN, services centraux et déconcentrés du MEST, collectivités territoriales). Par la mise en place de sous-groupes dédiés, il mène un travail collectif et collaboratif pour répondre aux feuilles de route fixées.

Ce document récapitule ainsi le travail de quatre sous-groupes dont les feuilles de route respectives ont été précisées¹ en réponse à l'enjeu croissant de disposer de données de base, fiables, robustes et interopérables. Les 4 quatre sous-groupes sont :

- Socle, état des lieux, besoins et perspectives
- Limites réglementaires
- Traits de côte
- Carroyage

L'objectif est de faciliter l'ensemble des exercices nationaux, régionaux et locaux, produits selon des pas de temps différents.

Les travaux des sous-groupes ont concerné la plupart des thèmes des trois annexes de la directive Inspire et les échéances qui leur sont liées en terme de catalogage, d'accessibilité pour le grand public et de services associés.

Ils ont permis d'établir un programme d'action pluriannuel en fonction des priorités d'usage et des capacités de production des services – notamment les opérateurs publics, les services internes aux ministères et l'ensemble des collectivités territoriales déjà regroupées en plateforme. A noter toutefois que certaines données multi-producteurs requerront un processus d'animation particulier.

Sous forme d'une synthèse, ce document présente les travaux menés par les 4 sous-groupes et les perspectives qui se dégagent.

Remarque : un nouveau sous-groupe a été créé à l'automne 2017 pour travailler aux spécifications d'un nouveau millésime de l'ortho littorale.

¹http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/11/Sous_groupe_Etat-des-lieux.pdf et http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/11/Sous_groupe_Limites-r%C3%A9glementaires.pdf

Synthèse du sous-groupe « socle de données référentielles : état des lieux des besoins »

- **contexte et objectifs**

L'objectif de ce groupe est dans un premier temps de faire la synthèse des données existantes devant faire partie du référentiel et dans un second temps d'identifier de nouvelles données devant étoffer ce référentiel.

Le recensement des données a permis de recenser les nouveaux besoins, mais aussi les éventuelles difficultés pour accéder aux données ou encore la qualité des données existantes.

Ce socle doit permettre d'identifier les axes de travail du sous-groupe, notamment en termes de productions de données et/ou de standards.

- **méthode de travail**

Le sous-groupe a mené au cours de l'année 2016-2017 des réunions qui ont permis de reprendre le tableau socle de données référentielles publié dans sa première version en 2015. Chaque ligne de ce tableau a été complétée par les producteurs/diffuseurs et, par les services de l'Etat et les collectivités au vu de leurs besoins en termes de planification, de prévention des risques, et de gestion des usages. Compte-tenu du nombre important de données référentielles recensées, environ une centaine, des critères de priorité entérinés collectivement ont dû être assignés.

Un score final de **trois ordres de priorités a ainsi été établi** de 1 (le plus urgent) à 3 (le moins urgent) facilitant la programmation 2018-2021 des producteurs/diffuseurs.

- **Livrables**

Le socle de données géographiques de référence sur la mer et le littoral (référentiel et données d'intérêt général utiles à l'ensemble des acteurs de la sphère publique- données physiques et administratives communes à la sphère des acteurs public) se répartit selon trois grandes catégories :

- **des données sur les différentes limites de compétence exercées par les pouvoirs publics en mer**: les limites maritimes seront directement accessibles sur le portail dédié, suite à l'Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République française, sous l'égide du SG Mer.
- **Des données permettant de mener une politique maritime intégrée : les données sur l'état des écosystèmes, celles sur les usages en mer correspondant aux données de pressions sur les écosystèmes sont combinées** : deux directives encadrent les travaux de planification sur la mer et le littoral ; la directive cadre stratégie pour les milieux marins (DCSMM) et la directive planification de l'espace maritime (DPEM)

- **des données communes permettant de répondre à plusieurs exercices de rapportage distincts à la commission européenne ou de construire des suivis de l'application de politiques publiques au niveau national.**

En complément du système fédérateur des données sur l'eau et du système fédérateur des données sur la biodiversité, des référentiels propres à la mer pourront être produits, validés et diffusés via une infrastructure spécifique et sur un portail fédérateur, ce, en vertu du système fédérateur d'information sur les milieux marins (SIMM), inscrit dans le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à la création de l'AFB. Il y est précisé la nécessité de mettre en place un Schéma directeur des données mer et littoral par arrêté ministériel, prévu d'être publié fin 2018, auquel tout acteur devra se référer pour produire et diffuser de l'information.

Un tableau général diffusé sur :

<https://drive.google.com/file/d/16hIGQypOLqmXGHPRJyKOWemeGhRNSfrx/view?usp=sharing>

- **Perspectives**

Deux grandes lignes de conduite à retenir :

- quand un producteur est unique, il aura la charge de la fabrication de la donnée et de sa métadonnée ainsi que de sa mise à jour. Un des trois services référentiel (Sandre, SAR ou SINP²) entérinera les millésimes ainsi produits, garantira la traçabilité entre les différents millésimes (conserver les historiques) ; et assurera l'implémentation de ces nouveaux millésimes dans les divers SI métiers en dépendant ;
- quand une donnée est produite par de multiple producteurs : il s'agira de faire un état des lieux précis de chaque donnée en jeu, grâce à un programme d'études spécifiques permettant de vérifier si une couche généralisée existe, sinon de mettre en place un standard commun qu'il s'agira de faire valider soit par le GT-langage commun du SIMM, soit par la Covadis, soit par le CNIG, puis ensuite le mettre en œuvre au travers d'un des trois services référentiels suscité.

² Sandre : service référentiel pour les données sur l'eau, SAR service référentiel pour les données milieux marins, SINP : service référentiel pour les données sur la biodiversité.

Synthèse du sous-groupe « limite et zones réglementaires »

- **contexte et objectifs**

Les objectifs de ce sous-groupe sont de :

- Recenser de manière exhaustive l'ensemble des limites et zones réglementaires
- Indiquer les enjeux en reprenant si possible les politiques publiques liées
- Identifier quelles sont les limites et zones réglementaires qui sont d'ores et déjà produites et celles pour lesquelles un travail de saisie est à envisager. Pour les premières, il est demandé :
 - De recenser les services producteurs
 - Pour ceux qui ne sont pas d'autorité, d'étudier les modalités d'un contrôle qualité.
 - D'indiquer les modalités d'accès.

- **méthode de travail**

Le travail initial de ce sous-groupe a consisté à lister parmi la liste des données socles déjà identifiées et consolidées, les limites et zones réglementaires, soit une quarantaine d'objets géographiques (ou géoinformations) de type linéaire ou surfacique.

Le travail a consisté ensuite à identifier et prioriser parmi ces objets les besoins utilisateurs compte tenu des politiques publiques à servir. Des liens de dépendances entre ces objets ont alors été établis afin d'aboutir à des priorités de numérisation. Cette dernière étape s'est elle-même appuyée sur le [document délimitations de l'espace maritime français](#) déjà produit par le GT-GIMeL. Enfin, une priorisation finale a été établie listant au passage la disponibilité actuelles des données.

- **Livrables**

[Tableau de travail des géoinformations « limites et zones réglementaires » identifiées.](#)
[Document identifiant les liens de dépendances entre géoinformations « limites et zones réglementaires »](#)

[Support de présentation des conclusions du sous-groupe « limites et zones réglementaires »](#)

- **Perspectives**

4 chantiers prioritaires de numérisation/diffusion ont été identifiés :

- « laisse de haute mer » et « trait de côte à usage administratif » en co-production SHOM et IGN et qui viendrait en remplacement de l'actuel « laisse de haute mer » de la BD TOPO IGN notamment ainsi que du trait de côte histolitt SHOM-IGN.
- « laisse de basse mer » et « ligne de base normale » qui serait produit par le SHOM et diffusé sur le futur portail national des limites maritimes (cf. [décret n°2017-821 du 5 mai 2017](#))

- « limites administratives des ports maritimes » qui fait actuellement l'objet d'une étude diagnostique par le Cerema et dont la livraison est attendue en 2018
- « limites de compétences des représentants de l'Etat en mer » (pas de perspectives précises à ce stade)

D'autres chantiers ultérieurs seront à prévoir suite à ce travail, parmi lesquels la production :

- d'une ligne de base (fusion de la ligne de base droite et de la ligne de base normale),
- du rivage de la mer (délimitation surfacique de l'estran s'appuyant sur 4 autres objets)
- d'un référentiel spécifique à la réglementation pêche maritime professionnelle en lien notamment avec les DIRM, le CNPME, la DPMA et l'Ifremer.

Synthèse du sous-groupe « Traits de côte »

- **contexte et objectifs**

Les objectifs de ce sous-groupe sont de :

- Recenser les besoins des utilisateurs des données relatives aux traits de côte
- Proposer/ Spécifier les données « trait de côte » à produire et à tenir à jour.

- **méthode de travail**

Le travail de ce sous-groupe a consisté à interroger des membres identifiés dans ce sous-groupe. Un questionnaire a été envoyé en avril dernier (DDTM, conservatoire du Littoral, DREAL, DEAL, AFB, BRGM, IGN, IFREMER, ONF, MNHN) sur :

Les données utilisées actuellement et leurs défauts éventuels

- Les usages actuels et à venir des informations relatives au trait de côte
- Les besoins des utilisateurs pour chaque usage

Les usages et les besoins exprimés par cette communauté d'utilisateurs ont fait émerger deux macro-usages :

Un trait de côte à usage administratif correspondant à la limite théorique de la laisse de plus haute mer par coefficient de marée de 120 (PHMA ou laisse haute du rivage). Cette limite continue et homogène à l'échelle nationale servirait aux délimitations et fermetures des zones réglementaires et administratives, pour les arrêtés Premar, les décrets, les AMP, MNHN...

En juin 2017, le GIMel a exprimé son souhait de missionner le Shom et l'IGN pour la production de cette limite. En juillet 2017, une expérimentation IGN sur le département de Loire-Atlantique, (en complément des expérimentations Shom réalisées en 2014 sur l'Aude et le Var) a permis de vérifier la faisabilité technique.

Un marqueur de la position du trait de côte avec l'indicateur national d'érosion côtière proposé par le Cerema qui va servir à étudier très régulièrement (mensuellement, après chaque tempête, tous les ans...) les déplacements de limites naturelles (pieds de dune, limite de végétation) observables sur le terrain ou sur photographies aériennes. Il sert à mesurer le recul du trait de côte et à identifier les zones où mettre à jour prioritairement la limite « des plus hautes mers astronomiques ».

- **Livrables**

Une spécification du trait de côte à usage administratif a été proposée aux membres du Gimel et fait encore l'objet de quelques ajustements au niveau de la rédaction de ses spécifications.

Cette spécification résulte des tests menés par le Shom et l'IGN en juillet dernier. Ils ont permis de présenter un trait de côte continu, homogène et cohérent spatialement, d'une précision métrique produit par une méthode scientifique robuste à l'échelle de tout le territoire et sur l'ensemble du littoral de la métropole.

L'indicateur national d'érosion côtière: L'indicateur national de l'érosion côtière pour les 5 départements et régions d'outre-mer a été validé par la DEB lors de la dernière réunion du GIMeL. Celui-ci sera mis en ligne sur Géolittoral en décembre 2017 (téléchargement en open data).

- **Perspectives**

- La limite nommée pour l'instant « trait de côte à usage administratif » dans les spécifications » sera une coproduction Shom-IGN. Le coût de cette limite est estimée à 360k€ pour produire toute la métropole. La production pourrait débuter au début du 2^e semestre et serait étalée sur 1,5 an. Les possibilités de financement de la production de ce trait de côte des plus hautes mers astronomiques est à l'étude. L'AFB s'est déclarée très intéressée pour participer à son financement.
- Les mises à jour annuelles (en fonction des données sources disponibles : nouveau Litto3D, nouvelles versions de la surface PHMA, nouvelles infrastructures portuaires, ...) sont estimées à 50k€.
- Ce trait de côte devra être adopté, partagé et connu des utilisateurs. La diffusion se fera en open data.
- L'indicateur national d'érosion côtière : doit faire l'interface avec le « réseau national des observatoires du trait de côte ». Les améliorations et la faisabilité des mises à jour seront discutées au sein de ce réseau national en concertation avec le GT GIMeL.

Synthèse du sous-groupe « carroyage en mer »

- **Contexte et objectifs**

La mise en œuvre des politiques publiques dédiées à la gestion du milieu marin comme la directive cadre stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE) et la directive sur la planification de l'espace maritime (2014/89/UE) nécessitent la mobilisation et l'analyse de nombreuses données descriptives de l'environnement et des activités humaines. Les données géographiques en mer sont disparates en termes d'échelle mais également de types (données ponctuelles, mesures continues, données surfaciques délimitées...). Afin de pouvoir les analyser conjointement, il est utile de pouvoir disposer d'une grille continue et régulière sur le domaine marin.

- **Méthode de travail**

La réalisation du carroyage régulier de l'espace maritime français, dans un premier temps seulement pour la métropole, s'inscrit dans le cadre du groupe de travail GIMeL pour lequel un sous-groupe dédié au carroyage a été constitué. Il comprend l'Observatoire national de la mer et du littoral, le Cerema, l'Agence française pour la biodiversité, le Muséum, l'Ifremer et la Direction de l'eau et de la biodiversité.

Les prérequis étaient :

- La production d'une couche de référence unique et compatible avec Inspire ;
- La production d'un carroyage compatible avec les mailles préexistantes comme celles du Ciem, de la FAO ou du système d'information halieutique.

Des programmes de travail en cours comme le projet Carpe Diem piloté par l'AFB ou la production de cartes par le Cerema dans le cadre de la mise en œuvre des documents stratégiques de façade ont permis de vérifier l'intérêt de ce carroyage.

- **Livrables**

- **Le carroyage de 1 minute de degré par une 1 minute de degré** : il comprend l'ensemble des eaux métropolitaines sous juridiction en mer et est produit sur l'emprise des communes littorales et remonte jusqu'à la limite de salure des eaux dans les zones estuariennes, à terre. L'identifiant de chaque maille a été normé ;
- **Une note de travail** définissant toutes les spécifications de cette couche de référence.

- **Perspectives**

Le carroyage pour la métropole sera mis à la disposition de tous les utilisateurs sur le site Géolittoral. Il sera accompagné d'une note d'une dizaine de pages précisant ses spécifications.

De nombreux projets utilisent déjà et pourront utiliser cette couche de référence. Elle permettra alors :

- de simplifier les échanges de données entre organismes ;
- de mutualiser les traitements entre projets ;
- d'uniformiser les rendus cartographiques ;
- de mettre à la disposition des internautes des données carroyées de synthèse. Des premières données sont d'ores et déjà disponibles en mailles 3 minutes x 3 minutes sur l'outil de cartographie statistique de l'Obs. national de la mer et du littoral.

Une communication devra être faite auprès de tous les acteurs de la mer et du littoral afin de faire connaître cette couche de référence et qu'elle puisse être utilisée par un maximum d'organismes.

Dans un deuxième temps, le carroyage sera étendu à l'outre-mer, pour les départements d'outre-mer puis pour les différentes collectivités ultramarines.